

Les 15 et 17 février 2022, plus de 4 000 détenteurs·rices de certificats d'actions ont participé à l'une des séances d'information en ligne sur les certificats d'actions de la Banque Triodos. Josephine de Zwaan, Présidente de la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (SAAT), et Jeroen Rijpkema, CEO de la Banque Triodos, ont répondu à leurs questions. Voici les questions les plus fréquemment posées et les réponses de Jeroen Rijpkema.

Les questions soumises peuvent être regroupées en quatre catégories :

1. Durant les sessions, de nombreuses questions ont concerné la fixation des prix dans le cadre du programme de rachat restreint et la cotation sur une plateforme multilatérale de négociation (Multilateral Trading Facility - MTF).
2. La question de savoir si la Banque Triodos pouvait réaliser de manière unilatérale tous les changements annoncés, a été soulevée à plusieurs reprises.
3. Des questions ont été posées quant à savoir si la cotation sur une MTF était effectivement la meilleure option.
4. Enfin, les détenteurs·rices de certificats ont demandé s'il y aurait une quelconque compensation pour d'éventuelles baisses futures des prix de négociation des certificats.

En ce qui concerne la fixation des prix, Jeroen Rijpkema a déclaré ce qui suit :

« Le système de négociation existant pour les certificats, qui nous a été fort utile pendant plus de quarante ans, a atteint ses limites au début de la pandémie de COVID-19. L'offre et la demande de certificats ont été déséquilibrées à un point tel que la Banque Triodos n'était plus en mesure de racheter des certificats à la valeur nette d'inventaire (VNI)¹ endéans les limites réglementaires et, par conséquent, ne pouvait plus faciliter elle-même les échanges de certificats. Les restrictions légales auxquelles la Banque Triodos est soumise ne le permettent pas. Le redémarrage limité ('gated trading') en octobre 2020 n'a malheureusement pas permis de rétablir la négociabilité des certificats, ce qui a entraîné une nouvelle suspension en janvier 2021. Afin de faciliter les échanges pour les détenteurs·rices de certificats désireux de vendre ou d'acheter, la banque a exploré des alternatives pour rétablir la négociabilité. Grâce à une cotation sur une MTF, nous serons en mesure de rétablir la négociation. Les échanges ne seront plus basés sur la VNI, mais sur des prix variables. Nous ne connaissons pas et nous ne pouvons pas prédire le futur prix de négociation du certificat. Nous savons seulement qu'il s'agira d'un prix fluctuant et variable, déterminé par de nombreux facteurs, dont l'offre et la demande. C'est vous, les détenteurs·rices de certificats, qui fixerez le prix réel de négociation sur la future plateforme de négociation. Il ne sera donc plus fixé par la banque.

Cependant nous avons l'obligation de définir la valeur économique du certificat pour l'administration fiscale néerlandaise à la fin de l'année 2021. Comme il n'y a pas d'échanges, il n'y a pas non plus de prix réel. Il existe de nombreuses façons de déterminer la valeur économique d'un instrument non négocié. Sur la base d'une analyse approfondie, la non-négoiability actuelle des certificats est reflétée dans l'ajustement du prix de 30 % par rapport au dernier prix de négociation basé sur la VNI de 84 EUR. Nous estimons que c'est la meilleure évaluation à l'heure actuelle et nous considérons qu'il est dans l'intérêt de nos parties prenantes d'être transparents à ce sujet. Je tiens à souligner que ce prix à des fins fiscales ne peut en aucun cas être considéré comme une prévision des prix futurs du certificat sur une MTF. Pour le programme de rachat restreint, nous avons fixé le prix à la valeur économique que nous avons communiquée aux autorités fiscales néerlandaises. »

¹ La valeur nette d'inventaire (VNI) correspond à la valeur comptable de la banque, également appelé la valeur intrinsèque de la banque (en anglais Net Asset Value – NAV).

À propos de la question de savoir si Triodos est habilitée à initier tous les changements actuels, Jeroen Rijpkema a apporté la réponse suivante :

« Oui, Triodos est en droit de prendre des mesures qui rétablissent la négociabilité et j'ajouterais qu'il est également nécessaire qu'elle le fasse. Compte tenu du fait que l'ancien système de négociation des certificats avait atteint ses limites, nous devons, vis-à-vis des détenteurs-rices de certificats, trouver une alternative pour rétablir leur négociabilité. Bien sûr, vous pouvez toujours négocier vous-même sur une base individuelle directement avec un tiers, mais nous nous sentons obligés de vous proposer également une solution de négociation bien structurée. En préparant la négociation sur une MTF, à un prix variable, nous voulons créer cette alternative. Outre l'intérêt des détenteurs-rices de certificats, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes de la banque de veiller à ce que la base de capital de Triodos reste solide, en particulier pour préserver notre capacité à poursuivre notre mission, défendue par tous. La cotation sur une MTF améliorera notre accès potentiel à de nouveaux capitaux (en termes légaux : du capital CET-1), ce qui à son tour nous permettra de croître et d'accomplir la mission de la banque. »

Aux questions relatives à la cotation sur une MTF comme la meilleure option pour le futur, Jeroen Rijpkema a apporté les éléments de réponse suivants :

« Nous avons envisagé un large éventail de solutions alternatives pour restaurer la négociabilité, parmi lesquelles l'ajustement du système actuel, la recherche de plusieurs grands investisseurs de référence capables de faire face à l'offre de certificats excédentaire, l'option d'une cotation des certificats sur une plateforme multilatérale de négociation ou sur un marché boursier public, la modification de la structure de l'entreprise en une coopérative par exemple, ainsi que la possibilité d'une fusion ou d'un rachat.

Nous avons évalué ces alternatives selon différents critères :

- *sauvegarde de la mission*
- *continuité des activités*
- *accès potentiel à de nouveaux capitaux CET-1*
- *assurer la négociabilité*
- *valeur du certificat d'action*
- *durée de développement et de mise en œuvre*
- *coûts associés*
- *faisabilité opérationnelle*

En fin de compte, nous avons décidé qu'une cotation sur une plateforme multilatérale de négociation (MTF) était la meilleure option pour garantir les intérêts des parties prenantes de la Banque Triodos.

Certain-e-s d'entre vous ont suggéré que la meilleure façon d'avancer serait de vendre ou de fusionner la banque. Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous avons également envisagé cette alternative. Cependant, nous croyons que cela n'est pas dans l'intérêt de la Banque Triodos, de ses parties prenantes ou de la mission qu'elle veut accomplir. Malheureusement, il n'y a pas de solution facile à la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. Mais nous sommes convaincus qu'avec le soutien de nos détenteurs-trices de certificats et de toutes nos autres parties prenantes, nous serons en mesure de rétablir la négociabilité des certificats et de rester fidèles et engagés dans notre mission avec vous. »

Enfin, certain·e·s détenteurs·rices de certificats ont demandé si une possible compensation en cas d'éventuelles baisses futures des prix de négociation était envisageable.

« Je comprends parfaitement que le changement abrupt du mécanisme de négociation et de fixation des prix des certificats provoque toutes sortes de réactions. Nous prenons cela très au sérieux et nous avons donc soigneusement étudié les options disponibles. Cependant, offrir une compensation n'est pas possible et n'est pas justifié car nous avons agi en accord avec notre devoir envers les détenteurs·trices de certificats d'agir avec intégrité et responsabilité. Il est important de souligner que votre participation dans la Banque Triodos est un investissement à long terme et que, comme tout investissement, il comporte un risque. Vous avez investi dans le développement de notre banque. Et votre investissement fournit à la banque le capital dont elle a besoin pour exécuter ses activités. Le capital fourni est par nature permanent. Votre participation au capital de la banque peut être vendue - si vous le souhaitez. Dans l'ancien système de négociation, la banque pouvait agir en tant que teneur de marché et, en raison des restrictions réglementaires, disposait d'une marge de manœuvre restreinte (un « buffer » ou tampon) pour faciliter la négociabilité des certificats à la VNI. Cela n'est plus possible. Nous allons maintenant entrer dans un système où le prix de négociation des certificats sera déterminé d'une manière différente, une fois que la négociation entre détenteurs·trices de certificats commencera sur la nouvelle plateforme MTF. Il vous appartiendra de décider si et quand vous souhaitez vendre - ou acheter - vos certificats via la plate-forme au prix de négociation alors en vigueur. En dehors du prix de négociation, qui est un changement important, les autres caractéristiques des certificats restent inchangées : vous continuez à avoir droit aux dividendes potentiels, vous conservez vos droits de vote aux assemblées des détenteurs·rices de certificats et à votre part de la valeur intrinsèque de la banque.

En dehors de ce sujet spécifique concernant le changement du mécanisme de négociation et de fixation des prix des certificats, il est important de noter que la Banque Triodos est une banque financièrement saine et solide, avec une rentabilité décente, selon les comptes du premier semestre 2021. L'agence de notation Fitch vient de reconfirmer notre note d'investissement, BBB perspective stable, ce qui confirme à nouveau notre solidité financière. Le 17 mars, nous publierons nos résultats annuels 2021. »
